



COMMUNIQUE DE PRESSE

15 octobre 2014

Trois temps forts du conseil du 14 octobre :

- **mise en révision du P.L.U. : une démarche nécessaire et ambitieuse**
- **forfaits ski pour les jeunes : une offre toujours aussi abordable**
- **aide à l'habitat permanent : une mesure novatrice aux Frasserands**

➤ **mise en révision du P.L.U. :**

Le PLU de la commune de Chamonix-Mont-Blanc est entré en application en 2005. Un certain nombre d'évolutions significatives du cadre législatif et réglementaire justifiait qu'une **procédure volontaire** de mise en révision de ce document-cadre d'urbanisme soit lancée ; aussi bien les lois Grenelle I et II que la loi ALUR, le SRCE ou la révision prévue du PPRA motivent cette démarche.

Outre ces justifications, la municipalité souhaite poursuivre et renforcer une démarche ambitieuse en matière :

- **d'accès au logement permanent** via une programmation publique à la hauteur de l'enjeu et l'utilisation de l'ensemble des instruments réglementaires existants ;
- de soutien au **maintien de la diversité commerciale** du territoire ;
- de plus forte intégration des **enjeux intercommunaux** en matière d'aménagement et d'urbanisme (transports, services publics, etc.) préparant un éventuel PLU intercommunal ;

- d'appui à la **préservation du tissu hôtelier local** qui reste un élément déterminant de l'activité et de l'attractivité touristiques ;
- de maintien des activités tertiaires ou **artisanales** via la délimitation de périmètres dédiés ;
- plus globalement, de mise en œuvre d'un **urbanisme maîtrisé et adapté à la singularité du site** qui fasse converger le légitime besoin d'habitat, notamment permanent, avec les exigences de préservation d'un cadre naturel aussi exceptionnel que fragile.

Elle entend également inscrire son action dans le cadre d'une **transition énergétique appliquée à l'habitat** et dans la lignée du premier Plan climat jamais appliqué en zone de montagne.

➤ **offre tarifaire forfaits de ski jeunes :**

La commune s'attache, année après année, à négocier avec l'opérateur de remontées mécaniques (la C.M.B.) **le maintien d'un prix abordable pour la pratique du ski de ses jeunes administrés.**

Les tarifs du prochain hiver intègrent principalement la hausse de la TVA sur les transports imposée par l'Etat en début d'année : et encore, signe d'un engagement fort de la collectivité, cette hausse de T.V.A. n'est-elle que **partiellement répercutée sur le prix payé par les familles** puisque la commune prend en charge une part importante de ce coût.

Trois tarifs adaptés à la jeune clientèle locale :

- montagne pour tous à 79 euros (prix acquitté par les familles)
- pass scolaire (partagé avec le PMB) porté à 96 euros
- génération montagne pour les 18-25 ans, étudiants ou apprentis, à 255 euros.

➤ **Accès à l'habitat : une nouvelle expérimentation aux Frasserands**

dans sa démarche consistant, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, à faciliter l'accès au logement permanent, la commune est en train d'expérimenter un nouveau dispositif qui a pour finalité de **faire converger l'impératif de préservation du patrimoine communal et le besoin en logement de la population.**

C'est ainsi qu'a été lancé début 2014 un appel à candidature concernant l'ancienne école des Frasserands, sous la forme d'un bail emphytéotique administratif : le candidat retenu peut ainsi occuper le logement dans de bonnes conditions car sur **un bail de longue durée (50 ans)** pour un loyer abordable moyennant la prise en charge des travaux de rénovation.

Le conseil a validé le choix du candidat correspondant le mieux, parmi les 5 dossiers reçus, aux critères fixés, parmi lesquels celui de **la résidence principale constituait le plus déterminant.**

Trois dossiers adoptés à l'unanimité des membres du conseil .